

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 06 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 06 Février à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

30 Janvier 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	12	12

Présents : Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. BUREAU, M. CHENU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX et M. RAVERDY.

Absents excusés :

Compte Administratif de l'exercice 2017 – Affectation du Résultat et reprise du solde	Rapport
	N°6

Le Comité Syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2017 qui présente un excédent en :

- 1 118 926,53 € en section de fonctionnement,
- 261 393,35 € en section d'investissement dont 195 045,02 € de reste à réaliser à reporter en 2018.

Considérant que le budget 2018 ne comporte pas, en prévision, de virement de la section d'exploitation (ligne 006) à la section d'investissement (ligne 005),

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Décide sur proposition du Président, d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2017 d'un montant de 1 118 926,53 euros au budget comme suit :

- Financement de la section d'investissement (compte 1068) : 100 000 euros,
- Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 1 018 926,53 euros.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide :

- d'affecter l'excédent du résultat d'exploitation 2017 d'un montant de 1 118 926,53 euros au budget comme suit :
- o Financement de la section d'investissement (compte 1068) : 100 000 euros,
- o Financement de la section d'exploitation (compte 002) : 1 018 926,53 euros.

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE SOISSONS
09 FEV. 2018

Affiché, le 09 février 2018
Pour extrait conforme,

Le Président,

Didier BODA